

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02920

Numéro SIREN : 808 233 324

Nom ou dénomination : 2J INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2020 sous le numéro de dépôt 26727

SAS 2J INTERNATIONAL

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ACTE AUDIT

B.P. 80369 - 33694 MERIGNAC CEDEX
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18



ACTE AUDIT

48 avenue de la Libération – 33700 MERIGNAC
B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX- Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
SIRET 815 143 268 00010 - APE 6920Z

S.A.S. 2J INTERNATIONAL

13 avenue Neil Armstrong
33700 MERIGNAC

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2J International S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 31 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la

date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des titres de participation :

Les titres de participation figurent à l'actif du bilan pour un montant de 3 958 976 Euros et représentent un des postes les plus importants du bilan en valeur. Comme indiqué dans la note 2.2.3 de l'annexe des comptes annuels, la valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur actuelle des titres de participation. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, la comparaison avec les périodes précédentes et nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 6 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes,
la société **ACTE AUDIT**



Ouri SAVY

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J INTERNATIONAL
Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12
Adresse de l'entreprise : 13 avenue Neil Armstrong 33700 MERIGNAC
Durée de l'exercice précédent * : 12
Numéro SIRET * 80823332400033 Néant [] *

Table with columns: Description, AA, AB, AC, CX, AF, AH, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV, AX, CS, CU, BB, BD, BF, BH, BJ, BL, BN, BP, BR, BT, BV, BX, BZ, CB, CD, CF, CH, CJ, CW, CM, CN, CO, 1A, CP. Rows include Capital souscrit non appelé, Immobilisations incorporelles, Immobilisations corporelles, Immobilisations financières, Stocks, Créances, Divers, Comptes de régularisation, and Total général.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS 2J INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :250.000.....)	DA	250 000		250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	12 859		12 706
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	244 294		241 387
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	215 559		3 060
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	159 726		128 946
	TOTAL (I)	DL	882 438		636 099
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3		902
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	3		902
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 008 692		1 602 234
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 046 348		1 553 456
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	80 263		175 238
	Dettes fiscales et sociales	DY	145 862		94 008
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			350 000
Autres dettes	EA	20 433		222 839	
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	8 195		
TOTAL (IV)	EC	3 309 794		3 997 775	
(V)	Écarts de conversion passif *	ED	19		43
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 192 254		4 634 819	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 692		102 234	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de l'entreprise : SAS 2J INTERNATIONAL

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 386	FB	935 309	FC	936 695	2 584 248	
	Production vendue { biens * services * }	FD		FE		FF			
		FG	391 477	FH	52 403	FI	443 880	448 178	
		FJ	392 863	FK	987 712	FL	1 380 575	3 032 426	
	Chiffres d'affaires nets *								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	10 098	23 185	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 603	3 042	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 393 275	3 058 653	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	793 221	2 146 004	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		259 000	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 272		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	174 286	171 062	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 607	8 394	
	Salaires et traitements *					FY	151 647	237 765	
	Charges sociales (10)					FZ	66 893	100 369	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions * }					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		9 591
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3	902	
	Autres charges (12)					GE	652	8 893	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 192 582	2 941 980	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	200 694	116 674	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	145 654	181	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	2 096	5 500	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	147 749	5 681	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	74 634	82 406	
	Différences négatives de change					GS	4 287	165	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	78 921	82 571	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	68 828	-76 891	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	269 522	39 783	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (SUITE)**

Désignation de l'entreprise : SAS 2J INTERNATIONAL Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			39 146
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			39 146
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			43 496
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	30 780		31 945
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	30 780		75 441
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-30 780		-36 295
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	23 183		428
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 541 025		3 103 480
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 325 465		3 100 420
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	215 559		3 060
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2		
			A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
	obligatoires	A9			
	dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
DOT AMORT DEROGATOIRES	30 780				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'entrée en vigueur à compter des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017 du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, la société a procédé :

- à l'affectation en résultat d'exploitation des résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales,
- ainsi que par analogie à l'affectation en résultat d'exploitation des dotations et des reprises de provisions pour pertes de change latentes sur les dettes et créances commerciales.

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Les frais de dépôts de marques ne font l'objet d'aucun amortissement.

Fonds de commerce créé

COMMISSAIRE AUX COMPTES

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Néant

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix connu. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels est constituée.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 - Engagement en matière de retraite

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière compte tenu du caractère non significatif.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 504			1 504
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	4 183 976	125 000	350 000	3 958 976
TOTAL	4 185 480	125 000	350 000	3 960 480

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL				

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 157 702 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	134 983	134 983	
Autres	21 747	21 747	
Groupe			
Charges constatées d'avance	971	971	
TOTAL	157 702	157 702	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés	81 472
- Charges constatées d'avance	971
- écart de conversion latent	3
	<hr/>
TOTAL	82 447

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 25 000 actions, d'une valeur de 10 €.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2018 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		504 093
Résultat de l'exercice précédent (2018)	3 060	
Montant à affecter aux capitaux propres	3 060	
- réserve légale		153
- autres réserves		2 907
Montant des capitaux propres au 31/12/2019 avant résultat		507 153
- résultat de l'exercice		215 559
Montant des capitaux propres au 31/12/2019 après résultat		722 712

3.2.2 - État des échéances des dettes

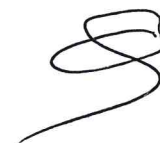
Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 3 309 794 €. Il comprend à hauteur de 3 055 040 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	2 555 040
- à plus d'un an et cinq ans au plus	500 000
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 254 754 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Désignations	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2019
Provisions réglementées	128 946	30 780		159 726
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque de change	902		899	3
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients	16 719		9 195	7 524
- sur stocks				
TOTAL	146 567	30 780	10 094	167 253

3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	2 713
- Fournisseurs factures non parvenues	7 730
- Personnel charges à payer	22 870
- Organismes sociaux charges à payer	13 061
- État charges à payer	711
- Associés compte courant int courus	20 426

TOTAL **67 511**

3.2.5 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Néant

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Annexe aux comptes
annuels

3.2.6 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	25 000	10
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	25 000	10

3.2.7 - Ventilation du chiffre d'affaires

répartition par secteur d'activité	
non communiqué par souci de discrétion	1 380 575
répartition par secteur géographique	
non communiqué par souci de discrétion	1 380 575

3.2.8 - Cession titres de participation

Néant.

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	31/12/2018	31/12/2019
- Cadres	3	3
- Employés	1	1
- Ouvriers		
TOTAL	4	4

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.3.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Désignation	Montant avant impôt	Impôt	Montant net (avant participation)
Résultat courant	269 522	23 183	246 339
Résultat exceptionnel	-30 780		-30 780

3.3.3 - Transfert de charges

Néant.

3.3.4 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Divers pdts et ch exceptionnels		
Dot amort dérogatoire	30 780	
Rep prov except litiges		

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Dettes garanties par des sûretés réelles

- emprunts et dettes auprès des établissements

1 000 000

Organisme / Banque	Nature Dette	Montant Nominal	Montant Restant Dû	Nature Sûreté
CIC	Acquisition actions	1 400 000	400 000	nantissement titres financiers 2J
CE	Acquisition actions	1 150 000	328 571	nantissement titres financiers 2J
BC	Acquisition actions	950 000	271 429	nantissement titres financiers 2J

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.4.2 - Engagement hors bilan

Le contrat d'emprunt d'une valeur nominale de 3 500 K€ prévoit le respect, à la clôture de chaque exercice, de ratios financiers appelés R1 et R2 déterminés sur une base consolidée selon les modalités suivantes :

- R1 = Dettes Financières nettes / EBE
- R2 = Free Cash Flow / Service de la Dette

3.4.3 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	4 059
Mission Conseil	

3.4.4 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

3.5 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des filiales et participations
- Tableau des emprunts

COMMISSAIRE AUX COMPTES



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capitaux propres	% Détenion	Résultat du dernier exe. clos
I - FILIALES (détention à plus de 50 %)			
SAS 2J IMPRESSION	1 946 815	85,5	340 649
S.A.L. Nipson Distribution (Offshore)	144 608	97	48 503
II - PARTICIPATIONS (détention entre 10 % et 50 %)			
Néant			
III - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX		Françaises	Étrangères
Valeurs comptables des titres détenus :			
- Brutes		3 934 726	24 250
- Nettes		3 934 726	24 250
Montant des prêts et avances accordés :			
Montant des cautions et avoirs donnés :			
Montant des dividendes encaissés :			145 500

COMMISSAIRE AUX COMPTES



TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme - Objet Capital - Taux Garantie	Début / Fin Durée Echéance	Solde au 01/01/2019 + Nouveaux Emprunts	Rembourse ment sur la période	Capital restant dû			Intérêts hors bilan
				Total	- 1 an	1 à 5 ans	
BANQUES COURTOIS Acquisition actions 950 000 0,00 % Nantissement titres 2J Impressions + contrat de couverture de taux variables	Du 18/12/2014 au 18/12/2021 84 Mois	407 143	-135 714	271 429	135 714	135 714	
CIC Acquisition actions 1 400 000 0,00 % Nantissement titres 2J Impressions + contrat de couverture de taux variables	Du 18/12/2014 au 18/12/2021 84 Mois	600 000	-200 000	400 000	200 000	200 000	
CAISSE D'EPARGNE Acquisition actions 1 150 000 0,00 % Nantissement titres 2J Impressions + contrat de couverture de taux variables	Du 18/12/2014 au 18/12/2021 84 Mois	492 857	-164 286	328 571	164 286	164 286	
3 500 000	TOTAUX	1 500 000	-500 000	1 000 000	500 000	500 000	

COMMISSAIRE AUX COMPTES

2J INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros
Siège social : 13, avenue Neil Armstrong - Bâtiment Ulysse 33700 MERIGNAC

808 233 324 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, à 10 heures

Les associés de la société **2J INTERNATIONAL**, société par actions simplifiée au capital de 250.000 €, dont le siège social est situé 13 avenue Neil Armstrong - Bâtiment Ulysse 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le n° 808 233 324 (ci-après dénommée la « **Société** ») se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il est précisé que, conformément à l'article 3 de l'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles relatives à l'approbation des comptes dans le contexte de l'épidémie de covid-19, le délai imposé par les stipulations statutaires pour statuer sur les comptes annuels (soit dans les six mois à compter de la clôture de l'exercice) a été prorogé de trois mois.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Najib BAHOUS, Président de la Société.

Monsieur Willy PELTIER est désigné Secrétaire de séance.

La société ACTE AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents possèdent 25,000 actions ayant droit de vote sur les 25.000 actions formant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée générale réunissant plus de la moitié des actions composant le capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de l'avis de convocation adressé aux associés,
- la copie de la lettre de convocation et de son avis de réception ainsi que la lettre d'information du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'ordre du jour de l'assemblée,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31-12-2019,
- les comptes de l'exercice clos le 31-12-2019,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31-12-2019,

- le rapport spécial du Commissaire aux comptes relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que tous les documents et informations devant être communiqués aux associés, selon la législation en vigueur et les statuts de la Société, leur ont été adressés ou ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par la loi et les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Les associés se déclarent remplis de l'ensemble des droits d'information dont ils disposent afin de se prononcer sur les questions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI) ;
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
- Quitus au Président ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Questions diverses.

Le Président consacre des développements aux impacts de la pandémie de Covid-19 (et des mesures sanitaires adoptées par le gouvernement) sur l'activité au titre de la période postérieure à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ainsi, le Président expose que les mesures de confinement limitant la circulation des biens et des personnes prises par le gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, ainsi que celles prises dans le cadre de l'instauration d'un état d'urgence sanitaire, affectent significativement les entreprises et le Groupe (et plus spécifiquement la filiale de la Société, 2J IMPRESSION) est susceptible de devoir faire face aux effets de la crise de multiples façons (rupture d'offre, baisse ou blocage de marchés, fermeture temporaire de site, absentéisme, etc).

Le Groupe a mis en place une démarche consistant à bénéficier de l'ensemble des mesures d'accompagnements annoncées par le gouvernement et devant lui permettre d'assurer la continuité de son exploitation.

La crise sanitaire liée au covid-19 n'étant pas considérée comme ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la date de clôture, elle n'a pas eu d'impact dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Un échange s'instaure entre les associés sur la synthèse de l'activité de la Société.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 215.559 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus au Président et aux membres du Comité de Direction pour l'exécution de leur gestion.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu aucune charge ni aucune dépense non déductible visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 25,000 actions représentant : 100% des voix.

Abstentions : 0 actions représentant : 0% des voix.

Votes contre : 0 actions représentant : 0% des voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 215.559 euros, de la façon suivante :

- 5 % à la réserve légale, soit 10.778 €
- Le solde, au compte « Autres réserves », soit 204.781 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 25,000 actions représentant : 100% des voix.

Abstentions : 0 actions représentant : 0% des voix.

Votes contre : 0 actions représentant : 0% des voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 25,000 actions représentant : 100% des voix.

Abstentions : 0 actions représentant : 0% des voix.

Votes contre : 0 actions représentant : 0% des voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée, étant précisé que les associés intéressés n'ont pas participé au vote des conventions les concernant, lesdites conventions ayant été énumérées successivement

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 25,000 actions représentant : 100% des voix.

Abstentions : 0 actions représentant : 0% des voix.

Votes contre : 0 actions représentant : 0% des voix.

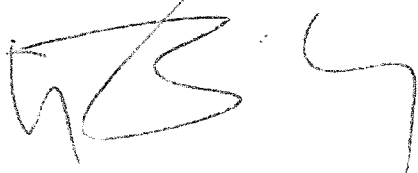
En conséquence, cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h55.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le Président.

Le Président

Monsieur Najib BAHOUS



Monsieur Najib BAHOUS
Président



Le secrétaire,
Monsieur Willy PELTIER

SAS 2J INTERNATIONAL

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ACTE AUDIT

B.P. 80369 - 33694 MERIGNAC CEDEX
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18



ACTE AUDIT

48 avenue de la Libération – 33700 MERIGNAC
B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX- Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
SIRET 815 143 268 00010 - APE 6920Z

S.A.S. 2J INTERNATIONAL

13 avenue Neil Armstrong
33700 MERIGNAC

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2J International S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 31 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la

date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des titres de participation :

Les titres de participation figurent à l'actif du bilan pour un montant de 3 958 976 Euros et représentent un des postes les plus importants du bilan en valeur. Comme indiqué dans la note 2.2.3 de l'annexe des comptes annuels, la valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur actuelle des titres de participation. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, la comparaison avec les périodes précédentes et nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 6 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes,
la société **ACTE AUDIT**



Ouri SAVY

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J INTERNATIONAL
Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12
Adresse de l'entreprise : 13 avenue Neil Armstrong 33700 MERIGNAC
Durée de l'exercice précédent * : 12
Numéro SIRET * 80823332400033 Néant [] *

Table with columns: Description, AA, AB, AC, CX, AF, AH, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV, AX, CS, CU, BB, BD, BF, BH, BJ, BL, BN, BP, BR, BT, BV, BX, BZ, CB, CD, CF, CH, CJ, CW, CM, CN, CO, 1A, CP, 1B, 1C, 1D, 1E, 1F, 1G, 1H, 1I, 1J, 1K, 1L, 1M, 1N, 1O, 1P, 1Q, 1R, 1S, 1T, 1U, 1V, 1W, 1X, 1Y, 1Z. Rows include Capital souscrit non appelé, Immobilisations incorporelles, Immobilisations corporelles, Immobilisations financières, Stocks, Créances, Divers, Comptes de régularisation, Total général.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS 2J INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :250.000.....)	DA	250 000	250 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	12 859	12 706	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	244 294	241 387	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	215 559	3 060	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	159 726	128 946	
	TOTAL (I)	DL	882 438	636 099	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3	902	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	3	902	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 008 692	1 602 234	
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 046 348	1 553 456	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	80 263	175 238	
	Dettes fiscales et sociales	DY	145 862	94 008	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		350 000	
	Autres dettes	EA	20 433	222 839	
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	8 195		
TOTAL (IV)	EC	3 309 794	3 997 775		
(V)	Écarts de conversion passif *	ED	19	43	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 192 254	4 634 819		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 692	102 234		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de l'entreprise : SAS 2J INTERNATIONAL

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 386	FB	935 309	FC	936 695	2 584 248	
	Production vendue { biens * services * }	FD		FE		FF			
		FG	391 477	FH	52 403	FI	443 880	448 178	
		FJ	392 863	FK	987 712	FL	1 380 575	3 032 426	
	Chiffres d'affaires nets *								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	10 098	23 185	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 603	3 042	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 393 275	3 058 653	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	793 221	2 146 004	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		259 000	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 272		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	174 286	171 062	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 607	8 394	
	Salaires et traitements *					FY	151 647	237 765	
	Charges sociales (10)					FZ	66 893	100 369	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions * }					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		9 591
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3	902	
	Autres charges (12)					GE	652	8 893	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 192 582	2 941 980	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	200 694	116 674	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	145 654	181	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	2 096	5 500	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	147 749	5 681
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	74 634	82 406	
	Différences négatives de change					GS	4 287	165	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	78 921	82 571	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	68 828	-76 891	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	269 522	39 783	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (SUITE)**

Désignation de l'entreprise : SAS 2J INTERNATIONAL Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			39 146	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			39 146	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			43 496	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	30 780		31 945	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	30 780		75 441	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-30 780		-36 295	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	23 183		428	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 541 025		3 103 480	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 325 465		3 100 420	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	215 559		3 060	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	}	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont	}	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6				
		obligatoires	A9			
	dont cotisations facultatives Madelin		A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N					
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels				
DOT AMORT DEROGATOIRES	30 780					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N					
	Charges antérieures	Produits antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'entrée en vigueur à compter des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017 du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, la société a procédé :

- à l'affectation en résultat d'exploitation des résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales,
- ainsi que par analogie à l'affectation en résultat d'exploitation des dotations et des reprises de provisions pour pertes de change latentes sur les dettes et créances commerciales.

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Les frais de dépôts de marques ne font l'objet d'aucun amortissement.

Fonds de commerce créé

COMMISSAIRE AUX COMPTES

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Néant

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix connu. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels est constituée.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 - Engagement en matière de retraite

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière compte tenu du caractère non significatif.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 504			1 504
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	4 183 976	125 000	350 000	3 958 976
TOTAL	4 185 480	125 000	350 000	3 960 480

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL				

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 157 702 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	134 983	134 983	
Autres	21 747	21 747	
Groupe			
Charges constatées d'avance	971	971	
TOTAL	157 702	157 702	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés	81 472
- Charges constatées d'avance	971
- écart de conversion latent	3
	<hr/>
TOTAL	82 447

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 25 000 actions, d'une valeur de 10 €.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2018 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		504 093
Résultat de l'exercice précédent (2018)	3 060	
Montant à affecter aux capitaux propres	3 060	
- réserve légale		153
- autres réserves		2 907
Montant des capitaux propres au 31/12/2019 avant résultat		507 153
- résultat de l'exercice		215 559
Montant des capitaux propres au 31/12/2019 après résultat		722 712

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 3 309 794 €. Il comprend à hauteur de 3 055 040 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	2 555 040
- à plus d'un an et cinq ans au plus	500 000
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 254 754 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Désignations	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2019
Provisions réglementées	128 946	30 780		159 726
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque de change	902		899	3
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients	16 719		9 195	7 524
- sur stocks				
TOTAL	146 567	30 780	10 094	167 253

3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	2 713
- Fournisseurs factures non parvenues	7 730
- Personnel charges à payer	22 870
- Organismes sociaux charges à payer	13 061
- État charges à payer	711
- Associés compte courant int courus	20 426

TOTAL **67 511**

3.2.5 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Néant

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Annexe aux comptes
annuels

3.2.6 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	25 000	10
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	25 000	10

3.2.7 - Ventilation du chiffre d'affaires

répartition par secteur d'activité	
non communiqué par souci de discrétion	1 380 575
répartition par secteur géographique	
non communiqué par souci de discrétion	1 380 575

3.2.8 - Cession titres de participation

Néant.

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	31/12/2018	31/12/2019
- Cadres	3	3
- Employés	1	1
- Ouvriers		
TOTAL	4	4

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.3.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Désignation	Montant avant impôt	Impôt	Montant net (avant participation)
Résultat courant	269 522	23 183	246 339
Résultat exceptionnel	-30 780		-30 780

3.3.3 - Transfert de charges

Néant.

3.3.4 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Divers pds et ch exceptionnels		
Dot amort dérogatoire	30 780	
Rep prov except litiges		

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Dettes garanties par des sûretés réelles

- emprunts et dettes auprès des établissements

1 000 000

Organisme / Banque	Nature Dette	Montant Nominal	Montant Restant Dû	Nature Sûreté
CIC	Acquisition actions	1 400 000	400 000	nantissement titres financiers 2J
CE	Acquisition actions	1 150 000	328 571	nantissement titres financiers 2J
BC	Acquisition actions	950 000	271 429	nantissement titres financiers 2J

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3.4.2 - Engagement hors bilan

Le contrat d'emprunt d'une valeur nominale de 3 500 K€ prévoit le respect, à la clôture de chaque exercice, de ratios financiers appelés R1 et R2 déterminés sur une base consolidée selon les modalités suivantes :

- R1 = Dettes Financières nettes / EBE
- R2 = Free Cash Flow / Service de la Dette

3.4.3 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	4 059
Mission Conseil	

3.4.4 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêt des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

3.5 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des filiales et participations
- Tableau des emprunts

COMMISSAIRE AUX COMPTES



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capitaux propres	% Détenion	Résultat du dernier exe. clos
I - FILIALES (détenion à plus de 50 %)			
SAS 2J IMPRESSION	1 946 815	85,5	340 649
S.A.L. Nipson Distribution (Offshore)	144 608	97	48 503
II - PARTICIPATIONS (détenion entre 10 % et 50 %)			
Néant			
III - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX		Françaises	Étrangères
Valeurs comptables des titres détenus :			
- Brutes		3 934 726	24 250
- Nettes		3 934 726	24 250
Montant des prêts et avances accordés :			
Montant des cautions et avoirs donnés :			
Montant des dividendes encaissés :			145 500

COMMISSAIRE AUX COMPTES



TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme - Objet Capital - Taux Garantie	Début / Fin Durée Echéance	Solde au 01/01/2019 + Nouveaux Emprunts	Rembourse ment sur la période	Capital restant dû			Intérêts hors bilan
				Total	- 1 an	1 à 5 ans	
BANQUES COURTOIS Acquisition actions 950 000 0,00 % Nantissement titres 2J Impressions + contrat de couverture de taux variables	Du 18/12/2014 au 18/12/2021 84 Mois	407 143	-135 714	271 429	135 714	135 714	
CIC Acquisition actions 1 400 000 0,00 % Nantissement titres 2J Impressions + contrat de couverture de taux variables	Du 18/12/2014 au 18/12/2021 84 Mois	600 000	-200 000	400 000	200 000	200 000	
CAISSE D'EPARGNE Acquisition actions 1 150 000 0,00 % Nantissement titres 2J Impressions + contrat de couverture de taux variables	Du 18/12/2014 au 18/12/2021 84 Mois	492 857	-164 286	328 571	164 286	164 286	
3 500 000	TOTAUX	1 500 000	-500 000	1 000 000	500 000	500 000	

COMMISSAIRE AUX COMPTES